

Arrêté N° MA-ART-2024-183

OBJET : Arrêté de stationnement temporaire, 19 rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le samedi 7 septembre de 7h30 à 19h30

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

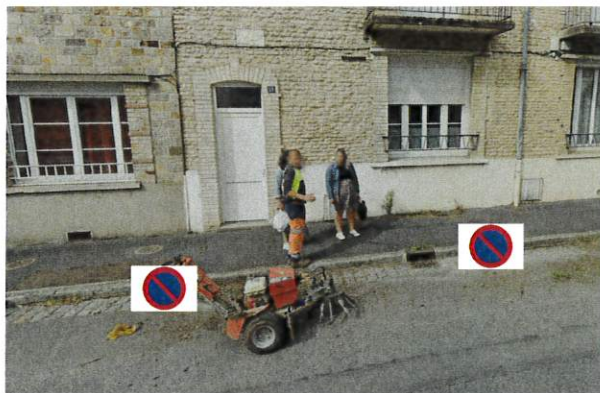
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par **M. DUFOUR Yvon** visant à faire réserver deux places de stationnement devant le 19 rue de Caen à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement, le samedi 7 septembre 2024 à partir de 7h30 jusqu'à 19h30 ;

ARRÊTE

Article 1 – Deux places de stationnement sont réservées devant le 19 rue de Caen.



Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **M. DUFOUR Yvon,**
 - Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
 - Le responsable des Services Techniques,
 - Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
 - L'agent de surveillance de la voie publique.
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 août 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

